

2018_CT2_436

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Renouveau de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional des Espaces Naturels au titre du Grand Site Sainte-Victoire

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Forêt**

■ Séance du 11 octobre 2018

06_2_03

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional des Espaces Naturels au titre du Grand Site Sainte-Victoire**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 18 Octobre 2018

8023

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional des Espaces Naturels au titre du Grand Site Sainte-Victoire

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) fédère les plus grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et représente près de 700 experts.

Il est copiloté par la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et son animation est assurée depuis sa création en 1985 par l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'Ecodéveloppement (ARPE).

Le Réseau est remarquable par sa diversité et par la force qu'il représente du fait de cette diversité. Il rassemble 29 membres en charge des plus grands espaces naturels protégés de la région, territoires non seulement d'expérimentation, mais d'exemplarité qui doivent pouvoir diffuser leurs savoirs faire au-delà de leurs propres frontières.

Depuis 1985, le RREN a évolué et s'est construit une image originale au-travers de différentes étapes :

1. une phase de rencontres entre les différents acteurs,
2. une phase de mutualisation et d'échanges des savoirs et savoir-faire,
3. une phase de transmission vers l'extérieur,
4. une phase de réflexion sur les valeurs qui l'animent.

Dans le contexte actuel (convention sur la biodiversité biologique, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie globale pour la biodiversité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, schéma régional de cohérence écologique), le réseau a un rôle important à jouer pour l'avenir, pour contribuer au mouvement régional d'ensemble pour la préservation de la biodiversité, à commencer par un rôle d'essaimage de ses valeurs, à la fois en direction des autres espaces, et en direction des élus et de tous les citoyens.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_436-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Le Réseau a également un rôle important à jouer en tant que vecteur de sensibilisation, d'éducation ou de formation aux questions environnementales/ liées à la biodiversité.

Il développe, outre les actions d'information, d'échanges et de mutualisation, 2 projets d'action majeurs :

- L'opération « chemins de la biodiversité », projet d'envergure régionale de sensibilisation à la biodiversité via une offre de découverte participative au sein des espaces membres du réseau.
- Le rapprochement des gestionnaires d'espaces naturels protégés avec les entreprises en vue de faciliter et renforcer les partenariats techniques et financiers via, par exemple, l'organisation d'une rencontre annuelle des gestionnaires d'espaces naturels et des entreprises et la mise en place et l'animation d'un club des entreprises du RREN.

Sainte-Victoire, Grand Site de France, est membre du réseau depuis de nombreuses années et une étroite collaboration existe depuis lors entre les deux parties.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler l'adhésion au RREN de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du Grand Site Sainte-Victoire pour l'année 2018.

Son adhésion se traduit sous forme d'une convention annuelle de partenariat, en annexe.

Le montant de la contribution financière annuelle est fixé par le comité de suivi du réseau et validé en Assemblée Plénière. Elle est basée sur le budget de fonctionnement de l'année (n-2).

Règles de calcul pour déterminer le montant de la contribution financière annuelle au réseau :

Catégorie structures gestionnaires d'espaces naturels protégés

Tranche n°1 : budget de fonctionnement (n-2) < 500 K€ □ Contribution financière : 500,00 €

Tranche n°2 : budget de fonctionnement (n-2) 500 K€ < 3.000 K€ □ Contribution financière : 1.000,00 €

Tranche n°3 : Budget de fonctionnement (n-2) > 3.000 K€ □□ Contribution financière : 2.000,00 €.

Sur cette base, la contribution financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, gestionnaire de la Direction Grand Site Sainte-Victoire, s'élèvera pour l'année 2018 à 2.000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ENV 006-1857/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant sur l'adhésion de la Métropole au Réseau Régional des Espaces Naturels pour la Direction Grand Site Sainte-Victoire et paiement de la cotisation 2017.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181011-2018_CT2_436- DE Date de télétransmission : 22/10/2018 Date de réception préfecture : 22/10/2018

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional des Espaces Naturels et le règlement de la cotisation d'un montant de 2000 € pour l'année 2018.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'Ecodéveloppement.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisée à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix fonction 76 nature 6281.

Pour enrôlement,

CONVENTION RREN et MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, GRAND SITE SAINT-VICTOIRE

ENTRE

L'Agence Régionale pour l'Environnement & l'écodéveloppement de Provence Alpes Côte d'Azur, **animateur du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (RREN)**

240 rue Léon Foucault, BP 432000 – 13591 Aix-en-Provence

représentée par sa présidente,
Mireille BENEDETTI

Ci-après désignée par « L'ARPE »

D'UNE PART,
ET

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire
58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille
représentée par sa Conseillère Déléguée Viticulture et Forêts, Paysages
Danièle GARCIA

Ci-après désignée par « La Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire »,

D'AUTRE PART

L'ARPE et la Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire sont ci-après individuellement ou collectivement dénommés par la ou les « **PARTIE(S)** »,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'Agence Régionale pour l'Environnement & l'écodéveloppement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (l'ARPE PACA) assure en région des missions d'accompagnement au montage de projets, d'observation, de veille et d'analyse, de partage et de valorisation des connaissances, de sensibilisation et d'animation, et ce dans trois domaines d'actions prioritaires : la biodiversité et les espaces naturels ; l'eau et les milieux aquatiques ; l'accompagnement dans les pratiques territoriales durables.

Co-pilotes du RREN :



Animateur du RREN



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_436-
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

En matière de biodiversité et d'espaces naturels, l'ARPE PACA anime notamment le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (= RREN PACA).

Ce réseau vise à développer les échanges d'expériences, de compétences et de savoir-faire entre ses membres en matière de gestion d'espaces naturels protégés.

ATTENDU QUE :

Le RREN est copiloté par la Direction régionale de l'Aménagement et du logement (DREAL) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et que son animation est assurée, depuis sa création en 1985, par l'Agence Régionale pour l'Environnement & l'écodéveloppement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire est membre du réseau depuis de nombreuses années et qu'une étroite collaboration existe depuis lors entre les deux parties.

Le RREN est un réseau régional qui fédère les plus grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et représente près de 700 experts.

Le Réseau est remarquable par sa diversité et par la force qu'il représente du fait de cette diversité. Il rassemble les plus grands espaces naturels protégés de la région qui sont des territoires non seulement d'expérimentation, mais d'exemplarité qui doivent pouvoir diffuser au-delà de leurs propres frontières.

Depuis 1985, le RREN a évolué et s'est construit une image originale au-travers de différentes étapes :

1. une phase de rencontres entre les différents acteurs,
2. une phase de mutualisation et d'échanges des savoirs et savoir-faire,
3. une phase de transmission vers l'extérieur,
4. une phase de réflexion sur les valeurs qui l'animent,

Le Réseau, riche de plus de 30 membres et d'une expérience humaine et technique accumulée, est entré dans une phase de maturité propice à la consolidation et à la fructification de ses acquis et au montage de projets collectifs.

Dans le contexte actuel, le réseau a un rôle important à jouer pour l'avenir, pour contribuer au mouvement régional d'ensemble pour la préservation de la biodiversité, à commencer par un rôle d'essaimage de ses valeurs, à la fois en direction des autres espaces, et en direction des élus et de tous les citoyens.

De fait, il est essentiel aujourd'hui de valoriser et étendre l'expérience acquise dans les espaces privilégiés aux espaces ordinaires et périurbains, soumis à une progression massive et désordonnée de l'urbanisation.

Le Réseau a également un rôle important à jouer en tant que vecteur de sensibilisation, d'éducation ou de formation aux questions environnementales/ liées à la biodiversité.

Au vu de l'évolution du réseau vers des projets ambitieux d'animation et de gestion de projets collectifs et participatifs pour l'ensemble de ses membres, les deux parties souhaitent concrétiser leurs engagements réciproques via une convention de partenariat annuelle.

DES LORS, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les principes de collaboration entre le RREN représenté par l'ARPE et la Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire.

Les deux PARTIES affirment ainsi leur volonté de travailler ensemble en étroite collaboration.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

Ce partenariat se décline de la manière suivante :

Le RREN représenté par l'ARPE s'engage à développer et animer les démarches collectives suivantes :

- Les « chemins de la biodiversité », offre régionale de découverte de la nature mise à disposition du public sur un portail web : www.cheminsdelabiodiversite.com

A destination d'un large public et couvrant l'ensemble du territoire, des massifs alpins au littoral méditerranéen, cette offre propose tout au long de l'année aux visiteurs des activités des membres du réseau et de ses partenaires pour comprendre et préserver le patrimoine naturel du territoire :

- Lieux de découverte et d'information (Maison de Parcs, Ecomusée, Office de tourisme relais d'un membre du RREN, etc.)
- Animations nature (Exposition – Conférence – Visite guidée – Atelier participatif – Chantier nature –Fête et manifestation)
- Sentiers découverte [sentier à vocation pédagogique équipé de médias physique ou numérique qui se découvre en visite libre]

La diversité des actions et des territoires, la qualité des activités proposées (accueil, organisation, contenu), la dimension participative (visites accompagnées pour comprendre la biodiversité), l'inter-saisonnalité (soutien aux périodes « creuses ») ont été retenus comme critères.

L'offre des « Chemins de la biodiversité » a pour vocation de :

- Faire découvrir la richesse du patrimoine naturel régional sous une offre commune,
 - Sensibiliser à la biodiversité, encourager les pratiques écoresponsables (exemplarité du territoire),
 - Fédérer les acteurs locaux autour d'un projet d'intérêt général,
 - Promouvoir le RREN et ses partenaires et renforcer leurs actions au service de l'environnement.
- **Le rapprochement des gestionnaires d'espaces naturels protégés avec les entreprises** en vue de faciliter et renforcer les partenariats techniques et financiers avec les entreprises.

Cette démarche Mécénaturel s'articule aujourd'hui autour des trois axes suivants :

- Outiller ses membres (Diffusion de veilles mécénat - Accompagnement individuels de ses membres pour les aider à développer leur propre stratégie mécénat – Animation de la rubrique Mécénaturel sur le site internet du RREN à partir de 2018).
- Faire rayonner ses membres et leurs projets en recherche de mécénat (Réalisation du catalogue de projets en recherche de mécénat sous format numérique à partir de 2018 – Relation presse – Participation à des événements locaux et nationaux).
- Développer des relations avec la sphère économique et le monde de la levée de fonds privés/fundraising (Organisation de temps d'information/de rencontres avec le monde de l'entreprise – Diffusion d'une lettre d'info Mécénaturel).

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire s'engage à :

- Participer aux actions citées plus haut et s'impliquer dans les groupes de travail,
- Désigner des référents (référent mécénat et référent chemins de la biodiversité) au sein de sa structure
- Accorder au réseau le droit d'utiliser son logo dans le cadre d'élaboration d'outils de communication en lien avec les deux actions précitées, ...
- Verser une contribution financière d'un montant de 2.000 €.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FINANCIERE

Le montant de la contribution financière annuelle a été fixé par le comité de suivi du réseau et validé en Assemblée Plénière.

Co-pilotes du RREN



Animateur du RREN



Pour l'année 2018, cette contribution annuelle s'élève pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire à 2.000 €

Cette contribution pourra être recalculée chaque année.

Règles de calcul pour déterminer le montant de la contribution financière annuelle au réseau suivant ses membres :

Catégorie structures gestionnaires d'espaces naturels protégés

Tranche n°1 : budget de fonctionnement (n-2) < 500 K€ Contribution financière : 500,00 €

Tranche n°2 : budget de fonctionnement (n-2) 500 K€ < 3.000 K€ Contribution financière : 1.000,00 €

Tranche n°3 : Budget de fonctionnement (n-2) > 3.000 K€ Contribution financière : 2.000,00 €

ARTICLE 4 – CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation de données et informations transmises par la Métropole Aix-Marseille-Provence, Grand Site Sainte-Victoire au RREN ne seront utilisées que dans le cadre du réseau.

Dans le cadre de l'élaboration pour le réseau d'outils de communication, de publications, éditions, ... le logo du membre pourra être utilisé. Certaines images pourront être demandées pour illustrer ces divers documents. Dans ce cas, les droits d'auteurs seront expressément cités.

ARTICLE 5 - DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à sa date de signature jusqu'au 31/12/2018.

Les deux parties conviendront au terme de celle-ci de la renouveler ou non.

La résiliation de la présente convention pourra intervenir à tout moment, d'un commun accord entre les PARTIES, ou à la demande d'une des PARTIES après préavis de trois mois par lettre recommandée envoyée avec accusé de réception, en exposant les motifs de la décision.

En tout état de cause, les PARTIES s'efforceront de régler à l'amiable, la prise de décision de résiliation.

ARTICLE 6 - LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les PARTIES s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant les juridictions compétentes.

Co-pilotes du RREN



Animateur du RREN



Fait en trois (3) exemplaires originaux à Aix-en-Provence, le

Pour La Métropole Aix-Marseille-Provence

Grand Site Sainte Victoire

Madame Danièle GARCIA

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Pour l'ARPE

Madame Mireille BENEDETTI

Co-pilotes du RREN



Animateur du RREN



OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Renouveau de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional des Espaces Naturels au titre du Grand Site Sainte-Victoire

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_436-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018